



AVENANT

À la convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) 2024-2026

Entre la **Ville de Bastia** représentée par son Maire, Monsieur Pierre SAVELLI,

Et l'association dénommée **XXX** représentée par ww xxxxxxxx en sa qualité de XXXX, et dont le siège social est situé : xxx xxxxx xxxxx.

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs dûment autorisée par la délibération, n°xxxx du Conseil Municipal du xx xxxx 20XX fixant la liste des actions réalisées par l'association XXXX et financées au titre du contrat de ville pour la période 20XX -2026.

Vu l'/les avenant(s) en date du XX XXX 20XX et du XX XXX 20XX, validé par le(s) conseil(s) municipal(ux) du / des date(s) venant compléter la liste des actions bénéficiant de cette CPO.

Vu la bonne réalisation de l'action et la consommation de la subvention 2025.

Considérant que le calendrier du vote des budgets national et municipal retarde le vote de la programmation du contrat de ville 2026 et met en péril le bon déroulement des actions couvertes par la CPO

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : une avance à hauteur de 50% de la subvention attribuée dans le cadre de ladite CPO sera versée à **nom de l'association** à la signature du présent avenant, soit la somme de X XXX euros pour mener à bien les actions :

- **Nom de l'action** (subvention annuelle de X XXXX euros)

Article 2 : Le solde sera versé à l'issue de l'instruction de l'appel à projet 2026 et après présentation des pièces justificatives prévues dans la CPO. :

Article 3 : les parties sont soumises à l'ensemble des conditions telles que définies par la CPO 2024-2026.

Fait à Bastia en un exemplaire, le

Pour la Ville,
Le Maire

Pour l'Association,
Le/a Président(e),

Pierre SAVELLI

Prénom NOM.